Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260616-2026_034-DE

Plougoumelen
commune du golfe

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 22 - Votants : 23

Le mardi 16 juin 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roh Mané.

Présents (22) : GUILLEMOT Stéphanie, BILLARD Maïka, RENAULT Emmanuel, LE RET Sabrina, PIQUEMAL Antoine, LE FORMAL Marie, MORIN Patrick, COUETTE Patrick, SOROKA Christine, COURAUD Florence, CORNICHET Karine, AUBERT Jean Baptiste, MERLET Antoine, VAN HAM Christelle, MAHEO Jean Philippe, LEFRANC Julien, JUSTUM Nolwenn, SCULO Anne, RETAILLEAU Annie, ENGLER Cyrille, MOCQUET Julien, MICHELEAU Flavie.

Pouvoir (1) :
BERTAPELLE Carole a donné pouvoir à GUILLEMOT Stéphanie
Absent :
Secrétaire de séance : CORNICHET Karine
Quorum : Atteint

ADMINISTRATION GENERALE

2026-034 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Par décision en date du 9 juin 2026, le tribunal administratif de Rennes a ordonné l'annulation de l'élection de M. Olivier PERRIAU, conseiller municipal de la commune.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Mme Nolwenn JUSTUM est donc appelée à remplacer M. Olivier PERRIAU au sein du conseil municipal. Par conséquent, et conformément à l'article L270 du code électoral, Mme Nolwenn JUSTUM est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet du Morbihan sera informé de cette modification.

Le conseil municipal prend donc acte de l'installation de Mme Nolwenn JUSTUM.

Le Secrétaire
Mme Karine CORNICHET

MAIRIE DE PLOUGOUMELEN
56 (Morbihan)

La Maire
Mme Stéphanie GUILLEMOT